



Problème inondations stationnement

Par **Maximet**, le **30/01/2024** à **15:33**

Bonjour,

Actuellement je suis locataire dans un bâtiment neuf encore sous garantie, une place de stationnement en extérieur ma été attribué cependant après chaque intempéries l'évacuation de l'eau de pluie de ce fait pas. De ce fait ma place se trouve inondé. Après une réclamation le problème a été constaté par le bailleur mais ces derniers ne veulent faire aucune action.

Je voulais savoir quelle sont mes recours possibles ?

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **30/01/2024** à **15:40**

Bonjour,

Un courrier RAR rappelant au bailleur ses obligations selon l'article 6 de la loi n°89-462 notamment :

[quote]

b) D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et, sans préjudice des dispositions de [l'article 1721](#) du code civil, de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle hormis ceux qui, consignés dans l'état des lieux, auraient fait l'objet de la clause expresse mentionnée au a ci-dessus ;

[/quote]

Ensuite si rien ne se passe, vous pouvez saisir le tribunal et demander une indemnisation pour cette nuisance.